



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE RUEIL-MALMAISON ET VAUCRESSON (DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE)

ET COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD (DEPARTEMENT DES YVELINES)

Il sera procédé du mercredi 20 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre à 17h, soit pendant 34 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au classement du massif forestier de la Malmaison en forêt de protection, pour cause d'utilité publique.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Rueil-Malmaison, au sein de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement située au 13 boulevard Foch à Rueil-Malmaison (92500).

L'autorité compétente pour organiser l'enquête est le préfet des Hauts-de-Seine.

Le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Mme Annie LE FEUVRE, en tant que commissaire enquêteur titulaire et M. Pascal ROLLAND, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier papier relatif au projet de classement ainsi qu'un registre d'enquête dédié, coté et paraphé, seront déposés dans les lieux suivants :

Mairie de Rueil-Malmaison	Hôtel de ville Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, 1er étage 13 boulevard Foch 92500 Rueil-Malmaison	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 18h Le samedi de 8h30 à 12h30
Mairie de Vaucresson	Hôtel de ville Service Urbanisme 8 Grande Rue 92420 Vaucresson	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30. A l'exception du mardi matin
Mairie de la Celle-Saint-Cloud	Hôtel de Ville 8 avenue Charles de Gaulle 78170 La Celle Saint-Cloud	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00 Le samedi de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête sera également consultable à partir d'un support numérique mis à disposition du public dans chacune des mairies concernées.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié au projet :

<https://www.registre-numerique.fr/foret-protection-malmaison>

Sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/foretprotectiondelamalmaison>

Sur le site internet de la préfecture des Yvelines

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le dossier ne contient pas d'étude d'impact et le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant ses permanences, le commissaire enquêteur, recevra le public dans les mairies concernées, aux jours et horaires suivants :

Mairie de Rueil-Malmaison	Hôtel de ville Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, Bureau à gauche Rez-de-chaussée 13 boulevard Foch 92500 Rueil-Malmaison	Le mercredi 20 novembre de 15h à 18h Le samedi 30 novembre de 9h30 à 12h30 Le lundi 23 décembre de 14h à 17h
Mairie de Vaucresson	Salle des Mariages Mairie de Vaucresson 8 Grande Rue 92420 Vaucresson	Le jeudi 28 novembre de 9h30 à 12h30 Le vendredi 13 décembre de 9h30 à 12h30
Mairie de la Celle-Saint-Cloud	Mairie de la Celle-Saint-Cloud 8 avenue Charles de Gaulle 78170 la Celle-Saint-Cloud	Le mardi 10 décembre de 14h à 17h

Des observations et propositions pourront aussi être déposées sur les registres à disposition dans chacune des mairies ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête ou envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête fixé à Rueil-Malmaison à l'adresse précitée.

Ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête qui y sera présent.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<https://www.registre-numerique.fr/foret-protection-malmaison>

Ou les envoyer à l'adresse courriel suivante :

foret-protection-malmaison@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Il est donné avis de l'ouverture d'enquête publique par tout moyen permettant d'établir à date certaine à chacun des propriétaires connus de l'administration.

A sa réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la

préfecture des Hauts-de-Seine (DCL-BEICEP) et à la préfecture des Yvelines ainsi que dans les mairies de Rueil-Malmaison, Vaucresson et de la Celle-Saint-Cloud.

Ils seront aussi consultables sur les sites internet précités, celui dédié au projet, et ceux des deux préfectures.

La décision relative au classement du massif forestier de la Malmaison sera prise par décret en Conseil d'Etat.

Toute information relative au projet de classement peut être sollicitée auprès de la personne morale responsable du projet :

DRIAAF Île-de-France

Le Ponant

5 Rue Leblanc

75911 PARIS CEDEX 15

srfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr